

GREFFE
DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
• DE METZ
•

R E C E P I S S E D E D E P O T

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 1045 RUE HAUTE-PIERRE
57036 METZ CEDEX 01
TEL 87 56 75 75

SOFICO - FRANCE

1, PLACE DU PONT A SEILLE

57000
METZ

V/REF :
N/REF : 64 B 10 / A-358

LE GREFFIER DU TRIBUNAL D'INSTANCE DE METZ CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 04/02/94, SOUS LE NUMERO A-358,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 27/09/93
P.V. DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 27/09/93

MODIFICATION DU DIRECTOIRE -- CONSEIL DE SURVEILLANCE

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOFICO - FRANCE
SOCIETE ANONYME A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURV.
1, PLACE DU PONT A SEILLE
57000 METZ

R.C.S METZ B 786 080 176 (64 B 10)

LE GREFFIER



E X T R A I T

SOFICO FRANCE
S.A. à Conseil de Surveillance et Directoire
au capital de 6 000 000 de Francs
Siège social : 1 Place du Pont-à-Seille à (57) METZ

R.C.S. METZ 64 B 10
SIRET 786 080 176 00021

==:==:==:==

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DU 27 SEPTEMBRE 1993

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire de ce jour, le Conseil de Surveillance s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Michel COLLEONY, Président,
- Monsieur Didier LORRAIN, Vice-Président,
- Monsieur Bernard MUSSE,
- Madame Colette BLOIN,

Est excusée :

- Madame Huguette LEFEVRE,

seuls membres du Conseil de Surveillance.

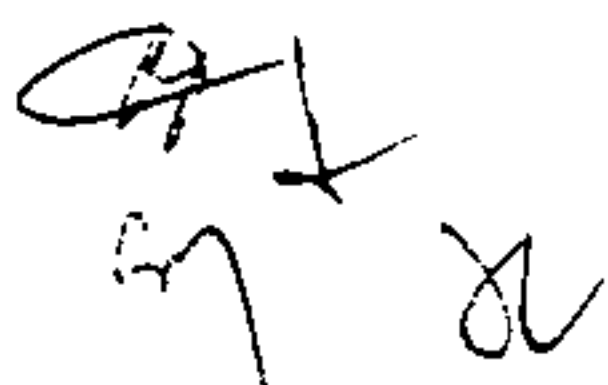
Assistent également à la séance :

- Monsieur Jean MARTIN, Président du Directoire,
- Monsieur André LEFEVRE, Directeur Général,

Les membres du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel COLLEONY, Président du Conseil de Surveillance.

Le Conseil peut ainsi valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Handwritten signature and initials in the bottom left corner of the page.

- Présentation du rapport trimestriel du Directoire ;
- Agrément d'un nouvel actionnaire.
- Démission - Nomination de Membres du Directoire ;
- Démission - Nomination du Président et du Vice Président du Conseil de Surveillance suite aux changements à intervenir dans sa composition.

.....

III

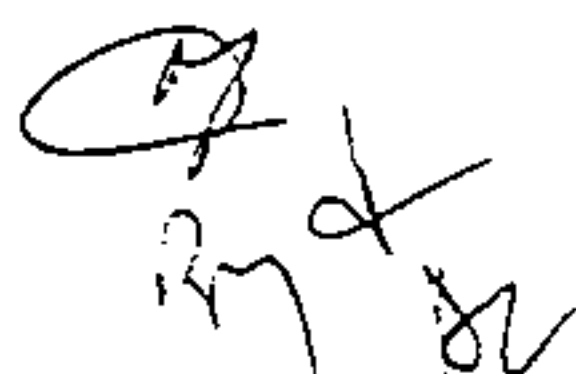
DEMISSION - NOMINATION DE MEMBRES DU DIRECTOIRE

Le Conseil prend acte de la démission de Monsieur André LEFEVRE, en sa qualité de Membre du Directoire , avec effet de ce jour.

En conséquence, le Conseil nomme en qualité de membres du Directoire pour une durée de quatre années, expirant le 27 septembre 1997 :

- Monsieur Michel COLLEONY,
- Monsieur Didier LORRAIN,

.../...



lesquels déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être conférées .

Le Conseil décide de nommer en qualité de Directeur Général :

- Monsieur Michel COLLEONY
- Monsieur Didier LORRAIN

En conséquence de quoi, le Directoire se trouve désormais composé comme suit :

- Monsieur Jean MARTIN, Président,
- Monsieur Michel COLLEONY, Directeur Général,
- Monsieur Didier LORRAIN, Directeur Général,

étant précisé que les contrats de travail des intéressés se poursuivent dans les mêmes conditions.

IV

DEMISSION - NOMINATION DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance, à la suite de la démission de Madame Huguette LEFEVRE de ses fonctions de membre, des nouvelles nominations décidées lors de l'assemblée générale de ce jour et des démissions d'office à la suite de leur nomination au Directoire de Messieurs Michel COLLEONY et Didier LORRAIN, décide à l'unanimité, de restructurer comme suit le Conseil de Surveillance :

- Monsieur Bernard MUSSE est nommé Président du Conseil de Surveillance,
- Madame Colette BLOIN est nommée Vice Présidente du Conseil de Surveillance ,

pour la durée restant à courir de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1994.

En conséquence, le Conseil de Surveillance se trouve désormais composé comme suit :

- Monsieur Bernard MUSSE, Président,
- Madame Colette BLOIN, Vice Présidente,
- Monsieur Laurent MARTIN,
- Monsieur Pierre DIETERLING,

Handwritten signature and initials, possibly "B. Bloin" or similar, in dark ink.

CLOTURE

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un membre du Conseil de surveillance.

Pour extrait certifié conforme,

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes. It appears to be a stylized representation of a name, possibly starting with a capital 'P' or 'M'.

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTRUCTION DE METZ
sous n°

- 4 FEV. 1994

Le



Le Greffier

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized, elongated shape with a horizontal crossbar.

E X T R A I T



SOFICO FRANCE
S.A. à Conseil de Surveillance et Directoire
au capital de 6 000 000 Francs
Siège Social : 1 Place du Pont-à-Seille à (57) METZ

R.C.S. METZ B 786 080 176 (64 B 10)

==:==:==:==:==

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 SEPTEMBRE 1993

PROCES VERBAL

I

L'an mil neuf cent quatre vingt treize, le vingt sept septembre à quatorze heures trente,

Les actionnaires de la Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire "SOFICO FRANCE" au capital de 6 000 000 F, divisé en 3 000 actions de 2 000 F chacune,

Se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Directoire en date du 9 septembre 1993.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Michel COLLEONY.

Acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs :

- Monsieur Jean MARTIN
- Monsieur Didier LORRAIN

Est désignée comme secrétaire :

- Madame Christiane BON

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le 1/4 (le quart) des actions composant le capital social, savoir un nombre d'actions de : 2640 actions.

L'Assemblée pouvant ainsi valablement délibérer est déclarée régulièrement constituée .

MC
4
DL

II

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de l'avis de convocation des actionnaires ;
- la feuille de présence de l'Assemblée ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 mars 1993.
- le rapport de gestion du Directoire et les rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos à cette date et les conventions visées à l'article 143 de la Loi sur les Sociétés Commerciales ;
- le rapport du Conseil de Surveillance ;
- le texte des projets de résolutions.

Puis le Président déclare que l'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe, et généralement tous les documents devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation à l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

III

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Directoire sur la marche de la Société au cours de l'exercice 1992/1993, ainsi que du rapport du Conseil de Surveillance ;
- Présentation du rapport général du Commissaire aux Comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article 143 de la loi du 24 Juillet 1966 ;
- Approbation desdites conventions ainsi que des comptes et opérations de l'exercice ; quitus aux membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et au Commissaire aux Comptes ;
- Affectation des résultats ;
- Election de nouveaux membres au Conseil de Surveillance.

Puis il donne lecture du rapport de gestion du Directoire et du rapport du Conseil de Surveillance

.....

QUATRIEME RESOLUTION :



L'Assemblée Générale nomme en qualité de membres du Conseil de Surveillance :

1°) Monsieur Pierre DIETERLING

demeurant à (57) YUTZ - 25 Rue Ambroise Paré

en remplacement de Mme Huguette LEFEVRE, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1994.

Monsieur Pierre DIETERLING est élu par 1620 voix pour, contre 1230.

2°) Monsieur Laurent MARTIN

demeurant à (57) CHATEL ST GERMAIN - 2 Rue de Verdun

pour une durée de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 1999.

Monsieur Laurent MARTIN est élu à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de d'effectuer toutes formalités de publicité, et notamment de dépôt au Greffe du Tribunal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

v

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Pour extrait certifié conforme,

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

DEPOSE AU GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTRUCTION DE METZ
sous
- 4 FEV. 1994
Le



Le Greffier